



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04  
www.fr.ch/dsas

**KREBS PONCIONI Nadine Hélène, infirmière. Admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins**

*La Direction de la santé et des affaires sociales*

Vu la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) ;  
Vu l'ordonnance fédérale du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal) ;  
Vu le préavis du Service de la santé publique,

*Décide :*

**Article premier.**<sup>1</sup> Mme Nadine Hélène Krebs Poncioni (GLN 7601002321686), infirmière, est admise à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon les dispositions applicables à la profession d'infirmière (art. 49 OAMal). Cette admission permet une activité à titre indépendant.

<sup>2</sup> Demeure réservé le contrôle des exigences de qualité de l'art. 58g OAMal.

**Art. 2.** Il est perçu un émolument de 150 francs.

**Art. 3.** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal dans un délai de 30 jours dès sa notification.

**Art. 4.** Communication :

- a) à Mme Nadine Hélène Krebs Poncioni, à Arconciel ;
- b) au Service de la santé publique.

Philippe Demierre  
Conseiller d'Etat

*Fribourg, le 24 juillet 2026*

SSP/CT/308\_260715\_KrebsPoncioniN\_AdmAOS\_inf